




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-250**

Séance publique du

9 juin 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240113-DE-1-1 |
| Date de signature : 15/06/2023 |
| Date de réception : mercredi 14 juin 2023 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
D'ANIMATION DE PROXIMITÉ AINSI QU'AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION
FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &
Optimisation
Direction Evaluation et Contrôle de
gestion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATION DE PROXIMITÉ AINSI QU'AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En mars dernier étaient votées les subventions pour soutenir les Comités d'Animation et de Proximité (Comités des Fêtes) ou Associations de Proximité.

Ces structures sont en effet des acteurs importants dans le maintien du lien social dans les quartiers et contribuent, depuis de nombreuses années, grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles, à animer la vie des quartiers, à favoriser les échanges et à maintenir le lien social.

Sur certains quartiers, de nouvelles structures émergent et proposent un projet pour redynamiser le territoire. C'est le cas de l'association Luynes Sports qui, s'appuyant sur une équipe de bénévoles investis, élargit ses activités et va programmer des actions visant à développer le lien social et animer la vie de quartier, en lien avec les autres acteurs du quartier (commerçants, associations, équipements municipaux et autres structures « de proximité »). La Ville souhaite apporter son soutien à cette nouvelle structure d'animation.

Par ailleurs l'association Thangost participe, avec différents équipements de la Ville (tels que le Conservatoire à Rayonnement Régional) et d'autres acteurs locaux, à différentes animations au sein du Village de Puyricard accessible gratuitement (concert, festival...).

La Ville souhaite également aider l'association dénommée Institute for Economic Studies Europe pour l'organisation de l'Université d'été internationale d'économie politique, rassemblement organisée depuis de nombreuses années sur Aix-en-Provence, avec la collaboration de l'Université.

Cet événement, qui va accueillir plus de 150 participants venant de toute l'Europe est l'occasion de faire connaître les programmes universitaires, de montrer les atouts et richesses culturelles d'Aix-en-Provence et contribue ainsi au rayonnement de la Ville.

Enfin, comme chaque année, l'association Forty Four Memories va organiser des manifestations patriotiques et participer ainsi à la transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations (manifestations notamment prévues sur le Cours Mirabeau en août). La Ville soutient ce projet via une subvention.

| Association | Nature des activités/projet subventionnés | Montant de la subvention |
|---------------------------------------|---|---------------------------------|
| Luynes Sports | Projet d'animation sur le quartier de Luynes | 8 500 euros |
| Tanghost | Projet de festival de musiques de chambre avec ouverture au sein du quartier de Puyricard | 1 500 euros |
| Institute for Economic Studies Europe | Projet d'organisation de l'Université d'été internationale d'économie politique | 10 000 euros |
| Fourty Four Memories | Projet des commémorations patriotiques sur Aix | 2 000 euros |

Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager l'initiative de ces associations qui contribuent pleinement à répondre à la satisfaction d'un intérêt général et suite aux validations techniques,

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet d'animation de quartier 2023 pour un montant de 8 500 € à l'association Luynes Sports ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées pour 8 500 € à la rubrique 025-6574-920 /1225 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet 2023 pour un montant de 1 500 € à l'association Thangost ainsi qu'une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet 2023 pour un montant de 2 000 € à l'association Forty Four Memories ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées pour un montant total de 3 500 € à la rubrique 025-6574-920 /1531 qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du projet 2023 pour un montant de 10 000 € à l'association Institute for Economic Studies Europe ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées pour 10 000 € à la rubrique 025-6574-920 /1098 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-250 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ANIMATION DE PROXIMITÉ AINSI QU' AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE-

Présents et représentés : 43
Présents : 30
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 43
Pour : 43
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

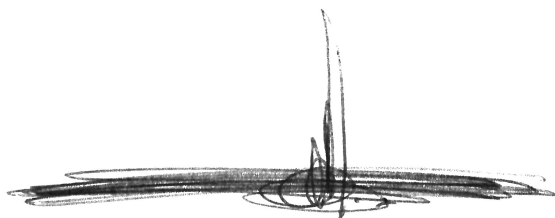
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»